



Plan Local de Santé Publique 2011 - 2014

Ville de Valbonne Sophia Antipolis

Atelier Santé Ville

Octobre 2011

Groupe de Recherche sur la Vulnérabilité Sociale
Association inscrite au JO le 22.12.1994
Siège social : 103, chemin des tennis 06670 Levens
04 97 20 51 64 / 06 03 99 67 30
N° siret : 412 033 862 00043

Sommaire

Introduction	4
Le cadre d'intervention pour la Santé Publique à Valbonne en 2011-2014	6
1. Quatre thématiques prioritaires pour la santé publique à Valbonne	6
1.1. L'accès aux droits et aux soins ; l'information sur les droits à la santé	6
1.2. La prévention et la prise en charge de la souffrance psychique	7
1.3. La prévention des conduites addictives et des conduites à risques	7
1.4. L'éducation à la santé et la promotion de l'hygiène de vie	8
2. Deux actions supports transversales	8
2.1. Impulser une meilleure dynamique de travail en réseau	8
2.2. Inciter à l'évaluation des dispositifs	9
Les actions de Santé Publique à Valbonne en 2011-2014	9
1. La promotion de l'accès aux droits et aux soins et la diffusion de l'information sur les droits à la santé	10
Tableau 1. Récapitulatif des actions, financements et indicateurs d'évaluation pour la promotion de l'accès aux droits et aux soins et la diffusion de l'information sur les droits à la santé	11
Schéma organisationnel n°1. Promotion de l'accès aux droits et aux soins et information sur les droits à la santé	12
2. La coordination autonome des réseaux socio-sanitaires	13

Tableau 2. Récapitulatif des actions, financements et indicateurs d'évaluation pour la coordination autonome des réseaux socio-sanitaires.....	15
Schéma organisationnel n°2. Coordination autonome des réseaux socio-sanitaires	16
3. Le réseau de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique.....	17
Tableau 3. Récapitulatif des actions, financements et indicateurs d'évaluation pour le réseau de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique.....	19
Schéma organisationnel n°3. Réseau de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique	20
4. Le dispositif de prévention des addictions et des conduites à risques.....	21
Tableau 4. Récapitulatif des actions, financements et indicateurs d'évaluation pour le dispositif de prévention des addictions et des conduites à risques	23
Schéma organisationnel n°4. Dispositif de prévention des addictions et des conduites à risques.....	24
5. Le réseau d'éducation à la santé et de prévention auprès des enfants scolarisés à l'école primaire et maternelle	25
Tableau 5. Récapitulatif des actions, financements et indicateurs d'évaluation pour le réseau d'éducation à la santé et de prévention auprès des enfants scolarisés à l'école primaire et maternelle.....	27
Schéma organisationnel n°5. Réseau d'éducation à la santé et de prévention auprès des enfants scolarisés à l'école primaire et maternelle.....	28
6. Le réseau Seniors & Handicap	29
Tableau 6. Récapitulatif des actions, financements et indicateurs d'évaluation pour le réseau Seniors & Handicap.....	31
Schéma organisationnel n°6. Réseau Seniors & Handicap.....	32
Récapitulatif des financements nécessaires au Plan Local de Santé Publique 2011-2014	33
Tableau 7. Récapitulatif du financement prévisionnel du Plan Local de Santé Publique 2011-2014	33

Introduction

Forte d'environ 13 000 habitants (12 500 habitants au moment du recensement de 2008), la commune de Valbonne se situe au cœur d'un grand plateau, entre le Loup et la Siagne. C'est une des communes les plus jeunes du département des Alpes-Maritimes, avec 30% de sa population qui est âgée de moins de 20 ans. Parallèlement, elle est aussi caractérisée, comme l'ensemble de la région, par une population vieillissante de plus en plus importante : en 2008, 9,5% de la population était âgée de plus de 65 ans, tandis que 4,5% de l'ensemble des Valbonnais étaient âgés de 75 ans ou plus.

La commune regroupe plusieurs espaces géographiques : le Vieux Village et les quartiers Sud, où la population âgée est plus nombreuse que dans le reste de la commune, le quartier de Garbejaire et du Haut Sartoux, le quartier de l'Île Verte et les quartiers Nord-Est. Les habitants âgés de moins de 20 ans se répartissent de façon équivalente dans tous les quartiers de la commune, mais sont plus visibles à Garbejaire, car le quartier regroupe à lui seul 40% de l'ensemble des habitants.

Un Plan Local de Santé Publique a notamment pour fil directeur de réduire les inégalités de santé liées aux conditions d'existence et aux difficultés sociales et économiques. L'existence, à Valbonne, d'un quartier – Garbejaire - classé prioritaire en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) doit ainsi être considéré avec attention. En plus de son classement prioritaire en zone CUCS, le quartier de Garbejaire est aussi atypique car il se situe au cœur de la technopole de Sophia Antipolis. La technopole accueille plus d'un milliard d'entreprises (plus de 1450 entreprises en 2011), ainsi que des organismes de recherche, publics ou privés, de dimension internationale. En 2011, sont recensés sur le territoire de la technopole 31 000 emplois directs, 4 500 chercheurs et plus de 5000 étudiants. Valbonne est la seule commune dont plus de 50% du territoire s'inscrit dans la technopole.

Si la présence de la technopole constitue un atout incontestable pour la commune, les habitants du quartier de Garbejaire souffrent de la visibilité accrue des inégalités sociales suscitée par l'activité de la technopole. En effet, le quartier constitue surtout un lieu de restauration pour ces actifs et les habitants du

quartier n'ont pas le sentiment d'y trouver de bénéfices : les emplois offerts sont hautement qualifiés (53% de cadres parmi les actifs de la technopole), et les lieux conviviaux (cafés, restaurants), à destination des actifs, sont fermés le soir et le week-end.

Dans le but de proposer les grands axes et les actions prioritaires pour ce Plan Local de Santé Publique, un « Diagnostic Santé » conduit auprès des professionnels du champ éducatif, social et sanitaire ainsi qu'auprès de représentants des habitants a été réalisé en 2010. Ce travail a permis de rendre compte de l'expertise des professionnels et des habitants en ce qui concerne les besoins de la population en termes de politique de Santé Publique¹.

Cette expertise a permis de mettre en valeur quatre thématiques prioritaires, pour lesquelles les actions déjà existantes doivent être maintenues voire renforcées. Pour ces thématiques, de nouvelles actions à mettre en œuvre doivent permettre de compléter les dispositifs existants. L'expertise a aussi mis l'accent sur deux lignes de conduites transversales (travail en réseau et évaluation des dispositifs).

Ce plan Local de Santé Publique couvre les années 2011-2014, afin de s'aligner sur le Plan Régional de Santé Publique qui couvre la période 2010-2014. Il détaille particulièrement :

- Le cadre d'intervention pour la santé Publique à Valbonne pour la période susmentionnée.
- Les actions prioritaires pour la période susmentionnée.
- Le tableau récapitulatif des financements nécessaires aux actions de Santé.

¹ Groupe de recherche sur la vulnérabilité sociale (GRVS), « Diagnostic Santé pour l'Atelier Santé Ville de la commune de Valbonne », Ville de Valbonne Sophia Antipolis, septembre 2010.

Le cadre d'intervention pour la Santé Publique à Valbonne en 2011-2014

Quatre thématiques prioritaires ont été retenues pour circonscrire le cadre d'intervention pour la Santé Publique à Valbonne en 2011-2014. Les thématiques retenues par l'expertise regroupent l'accès aux droits et aux soins, ainsi que l'information sur les droits à la santé ; la prise en charge et la prévention de la souffrance psychique ; la prévention des conduites addictives et des conduites à risques ; ainsi que l'éducation à la santé et la promotion de l'hygiène de vie. Chaque thématique impose de garder une attention particulière envers certaines populations vulnérables. L'expertise a aussi mis l'accent sur deux lignes de conduites transversales : d'une part, la nécessité d'impulser une dynamique plus soutenue de travail en réseau entre les professionnels du champ éducatif, social et sanitaire ; d'autre part, la nécessité d'inciter à l'évaluation des dispositifs en place.

1. Quatre thématiques prioritaires pour la santé publique à Valbonne

1.1. L'accès aux droits et aux soins ; l'information sur les droits à la santé

L'amélioration de l'accès aux droits et aux soins ainsi que l'information sur les droits à la santé constituent la première priorité du plan de santé publique pour la période 2011-2014. Il s'agit d'améliorer la diffusion de l'information sur les droits à la santé, d'améliorer la diffusion de l'information sur les structures existantes, de faciliter le retour aux droits, et de promouvoir le dépistage précoce.

Dans le cadre de l'accès aux soins, une attention particulière doit être portée envers les personnes en situation de précarité, les personnes âgées et les personnes handicapées.

1.2. La prévention et la prise en charge de la souffrance psychique

Améliorer l'accès à la prise en charge de la souffrance psychique constitue le deuxième axe fort du plan de santé publique 2011-2014. Dans ce cadre, il faut aussi améliorer le repérage et l'orientation des personnes alcoolodépendantes, ainsi que le repérage et l'orientation des personnes victimes de violence.

La prévention de la souffrance psychique doit particulièrement cibler la lutte contre l'isolement social, le soutien à la parentalité, ainsi que la prévention des gestes suicidaires.

Dans le cadre de la prise en charge et de la prévention de la souffrance psychique, une attention particulière doit être portée envers les adolescents, les personnes isolées et les personnes âgées, ainsi que les groupes familiaux, et notamment les familles monoparentales et les familles de personnes handicapées.

1.3. La prévention des conduites addictives et des conduites à risques

La prévention des conduites à risques est la troisième priorité du plan de santé publique. Notamment, la prévention des conduites sexuelles à risques doit être développée au cours de la période 2011-2014.

Pour la prévention des conduites addictives, le rayon d'action précédemment circonscrit aux adolescents scolarisés dans les établissements d'enseignement secondaire (collège/lycée) doit être étendu en amont auprès des enfants scolarisés à l'école primaire et en aval auprès des jeunes sortis de l'enseignement secondaire (étudiants, jeunes travailleurs, jeunes sans emploi).

Dans le cadre de la prévention des conduites à risques, une attention soutenue doit donc être avant tout portée envers les enfants, les adolescents et les jeunes adultes.

1.4. L'éducation à la santé et la promotion de l'hygiène de vie

L'éducation à la santé et la promotion de l'hygiène de vie constitue la quatrième priorité du plan de santé publique, notamment en ce qui concerne la prévention bucco dentaire, la prévention de l'obésité et l'amélioration de la nutrition et la promotion de l'activité sportive.

Dans ce cadre, une attention particulière doit être portée envers les enfants, les adolescents, les personnes en situation de précarité, les personnes handicapées et les personnes âgées.

2. Deux actions supports transversales

2.1. Impulser une meilleure dynamique de travail en réseau

Le travail en réseau et en partenariat entre les acteurs en présence doit être stimulé pour améliorer l'offre d'accompagnement et de prise en charge. En plus de l'action sanitaire et sociale, les écoles primaires, les services Jeunesse et de Réussite éducative doivent être associés à ce partenariat.

L'objectif est de mettre en place un système d'organisation qui coordonne tous les moyens disponibles et diffuse l'information sur les dispositifs existants en veillant à son actualisation périodique. Le réseau doit bénéficier d'une coordination autonome, qui assure la logistique et se positionne en interface entre les acteurs du réseau.

Il s'agit également de décloisonner les pratiques professionnelles, en proposant des temps de réflexion commune, de partage des pratiques et de suivis socio sanitaires concertés dans le cadre du secret professionnel partagé. Le réseau doit aussi constituer une plate forme susceptible de collecter les bilans d'activité des structures en place et de les diffuser auprès de l'ensemble des professionnels et des représentants des habitants. De plus, il peut organiser la formation des professionnels en proposant des modules transversaux. Enfin, des campagnes de prévention peuvent être diffusées par le biais des professionnels et des structures participant au réseau.

2.2. Inciter à l'évaluation des dispositifs

L'évaluation des dispositifs d'actions sanitaire et sociale a pour but de favoriser leur efficacité (augmenter le bien-être de la population) et leur efficience (travailler au meilleur coût).

L'évaluation doit permettre de contrôler le bien fondé des actions, d'estimer leur efficacité et de vérifier que les moyens sont en adéquation avec les objectifs. Elle permet aussi a posteriori de communiquer sur les activités d'un dispositif et donc de participer à la diffusion de l'information, tant auprès des professionnels que des représentants des habitants.

L'évaluation des actions mise en œuvre ou des dispositifs en place est annuelle. Elle doit comprendre une évaluation de processus et une évaluation des résultats. L'évaluation de processus examine le travail effectué au regard du cahier des charges initial, et identifie les points de blocage si des aspects sont manquants. L'évaluation d'impact doit estimer si les objectifs ont été atteints totalement ou partiellement. Selon les actions effectuées, l'évaluation d'impact peut à défaut être remplacée par une enquête de satisfaction auprès du public ciblé.

Les actions de Santé Publique à Valbonne en 2011-2014

Les actions de Santé Publique à Valbonne pour la période 2011-2014 comprennent des actions déjà existantes à maintenir, des actions déjà existantes à renforcer, ainsi que de nouvelles actions à mettre en œuvre. Elles se répartissent en six champs d'actions prioritaires : la promotion de l'accès aux droits et aux soins et la diffusion de l'information sur les droits à la santé ; la coordination autonome des réseaux socio sanitaires ; le réseau pour la prévention et la prise en charge de la souffrance psychique ; le dispositif de prévention des addictions et des conduites à risques ; le réseau d'éducation à la santé et de prévention auprès des enfants scolarisés à l'école primaire et maternelle ; et en dernier lieu, le dispositif Seniors & handicap.

1. La promotion de l'accès aux droits et aux soins et la diffusion de l'information sur les droits à la santé

Pour assurer la promotion de l'accès aux droits et aux soins et la diffusion de l'information sur les droits à la santé à Valbonne, la commune s'appuie principalement sur l'action du Point Ecoute Santé. Le Point Ecoute Santé mène déjà une action dans ce champ financée conjointement par la commune et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il offre une information à destination de tous publics, et particulièrement les personnes sans domicile, les jeunes en errance, et toutes les personnes disposant de très faibles ressources, les conduisant à renoncer aux soins. Le financement déjà existant permet d'assurer la réception du public et de l'orienter si nécessaire, d'effectuer un travail d'accès ou de retour aux droits, de proposer un service d'aide alimentaire (convention entre la commune et la banque alimentaire), d'animer les permanences (CSAPA...) ainsi que des consultations psychologiques ayant pour but le diagnostic et l'orientation des personnes accueillies. Le financement existant est composé d'un financement communal pérenne et d'un financement annuel reconductible sur dossier en ce qui concerne l'ARS.

Cependant, il faut renforcer l'action du Point Ecoute Santé de façon à pourvoir à l'ensemble des objectifs fixés par le Plan de Santé Publique. En effet, les moyens déjà mis en œuvre ne permettent pas d'assurer l'organisation des déplacements vers le centre CPAM pour réaliser les bilans de santé prévus dans le cahier des charges, ni d'assurer la participation du Point Ecoute Santé dans les réseaux dédiés à la santé existant dans la commune. De plus, d'autres actions doivent être initiées et coordonnées : coordination réseau et partenariat avec les centres mutualistes, le centre de planification, le Centre d'Information et de Dépistage Anonyme et Gratuit (CIDAG) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), coordination pour la mise en place d'une permanence « alcool assistance », coordination pour la mise en place d'une permanence de la ligue contre le cancer, diffusion des campagnes de santé, information régulière des médecins, psychologues et services sociaux sur les services et permanences du Point Ecoute Santé. De plus, le travail d'information et d'orientation doit être amélioré pour pouvoir mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées et des personnes handicapées.

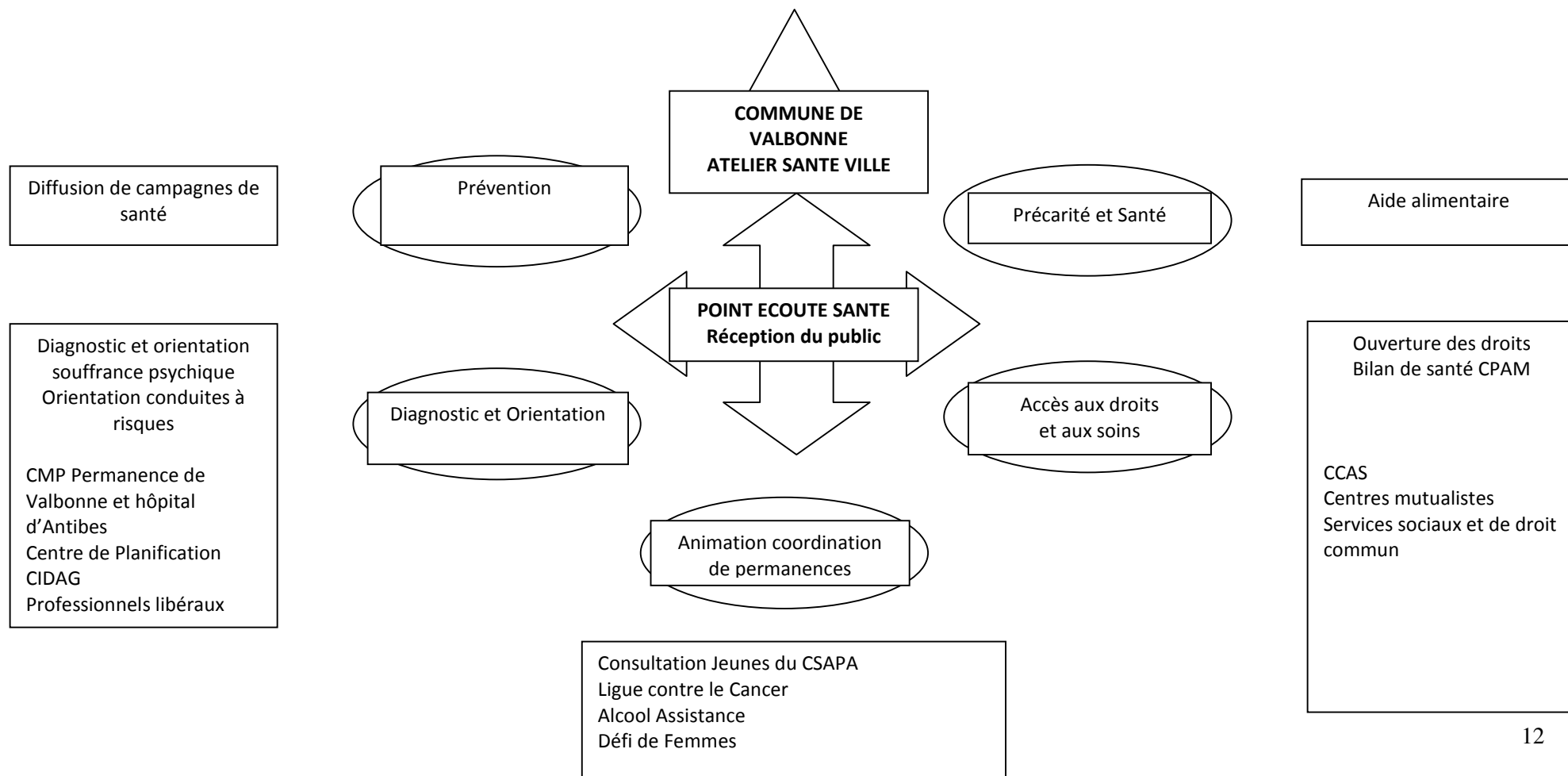
En dernier lieu, le Point Ecoute Santé se propose de mettre ses locaux à disposition du CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) d'Antibes, pour héberger une « consultation jeunes », prévue dans le cadre du dispositif de prévention des conduites addictives et des conduites à risques. Cette consultation doit remplacer l'offre d'écoute psychologique actuellement existante pour les jeunes vulnérables aux conduites addictives ; sa mission se centre sur le diagnostic et l'orientation.

Tableau 1. Récapitulatif des actions, financements et indicateurs d'évaluation pour la promotion de l'accès aux droits et aux soins et la diffusion de l'information sur les droits à la santé

STRUCTURE PORTEUSE	POINT ECOUTE SANTE	
Moyens actifs	Animatrice Santé (1 ETP) Psychologue : vacations en fonction des besoins Psychologue spécialisée dans le diagnostic et l'orientation des conduites addictives	
Actions effectives Financement 2010	Réception du public, orientation Accès aux droits (CMU,..., recherche d'aide financière) Aide alimentaire Diagnostic et orientation souffrance psychique Diagnostic et orientation pour les jeunes vulnérables aux conduites addictives Animation des permanences (Défi de femmes)	42 000 € commune de Valbonne 10 000 € ARS (programme 19)
Actions à mettre en œuvre Financement à pourvoir	Bilans de santé (CPAM) Coordination réseau et partenariat centres mutualistes, centre de planification, CIDAG Coordination et partenariat Centre Communal d'Action Sociale Coordination mise en place des permanences « alcool assistance », « ligue contre le cancer » Information régulière et visites des médecins, psychologues et services sociaux sur les services Diffusion des campagnes de santé Permanence « consultations jeunes » (diagnostic et orientation) Cartographie de l'offre socio sanitaire spécifique pour les personnes âgées et handicapées	31 480 € annuel commune de Valbonne 10 000 € annuel ARS <i>Le financement de la « consultation jeunes » est prévu dans le cahier des charges du dispositif de prévention des addictions et des conduites à risques</i>
Financement PLSP 2011-2014	125 920 € commune de Valbonne – 40 000 € ARS	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes accueillies Nombre de personnes orientées par l'extérieur vers le PES Enquête de satisfaction auprès du public accueilli	

Nombre de personnes reçues pour l'aide alimentaire Nombre de réunions de partenariat et thématiques abordées Nombre et thèmes des campagnes de santé public	Nombre d'accompagnement bilans de santé CPAM Nombre et thèmes des conférences de santé, nombre de participants, satisfaction du public Identification qualitative des éventuels points de blocage
--	---

Schéma organisationnel n°1. Promotion de l'accès aux droits et aux soins et information sur les droits à la santé



2. La coordination autonome des réseaux socio-sanitaires

L'Atelier Santé Ville de la commune est l'opérateur le plus légitime pour coordonner les réseaux socio sanitaires actifs sur le territoire de la commune, car son objectif principal est de coordonner et de favoriser la mise en réseau des acteurs impliqués dans la politique locale de santé afin de réduire les inégalités sociales. L'Atelier Santé Ville a d'ailleurs organisé la réalisation du Diagnostic Santé dont sont issues les préconisations qui ont permis de définir ce Plan Local de Santé Publique, en assurant toute la logistique de l'enquête. Le financement déjà existant a également permis d'assurer la coordination entre la mairie de Valbonne et l'ensemble des dispositifs socio sanitaires de la commune, et de soutenir la coordination du réseau de prévention des addictions et des conduites à risques du point de vue logistique. Le financement existant est composé d'un financement communal et d'un financement annuel reconductible sur dossier du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS, Politique de la Ville).

Cependant, des financements supplémentaires sont nécessaires pour pourvoir à l'ensemble des objectifs fixés par le Plan de Santé Publique (adéquation moyens et objectifs). L'Atelier Santé Ville a pour objectif de réaliser un guide des ressources sanitaires disponibles sur la commune, à destination du public comme des professionnels. Le travail de recensement des structures et des acteurs libéraux doit être complété (recensement exhaustif) et affiné (mentionner les prises en charges spécifiques, l'accessibilité des lieux,...). Ce guide pourrait être disponible sur le site internet de la commune, ce qui permettrait une réactualisation en temps réel des données (caractère vite obsolète du guide papier), et s'inscrirait dans les recommandations sur le développement durable.

L'Atelier Santé Ville doit coordonner et animer le réseau de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique qui s'organise actuellement sur le territoire de la commune. Il faut également, pour la période 2011-2014, que l'Atelier Santé Ville assure la coordination du réseau « éducation à la santé et prévention auprès des enfants scolarisés à l'école primaire et maternelle », qui est actuellement en cours d'élaboration, et renforce le partenariat entre l'ensemble du réseau socio-sanitaire et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune. L'Atelier Santé Ville est aussi l'opérateur le plus légitime pour organiser des formations transversales (repérer les troubles dépressifs, repérer et orienter les personnes alcoolodépendantes,...) à l'attention de

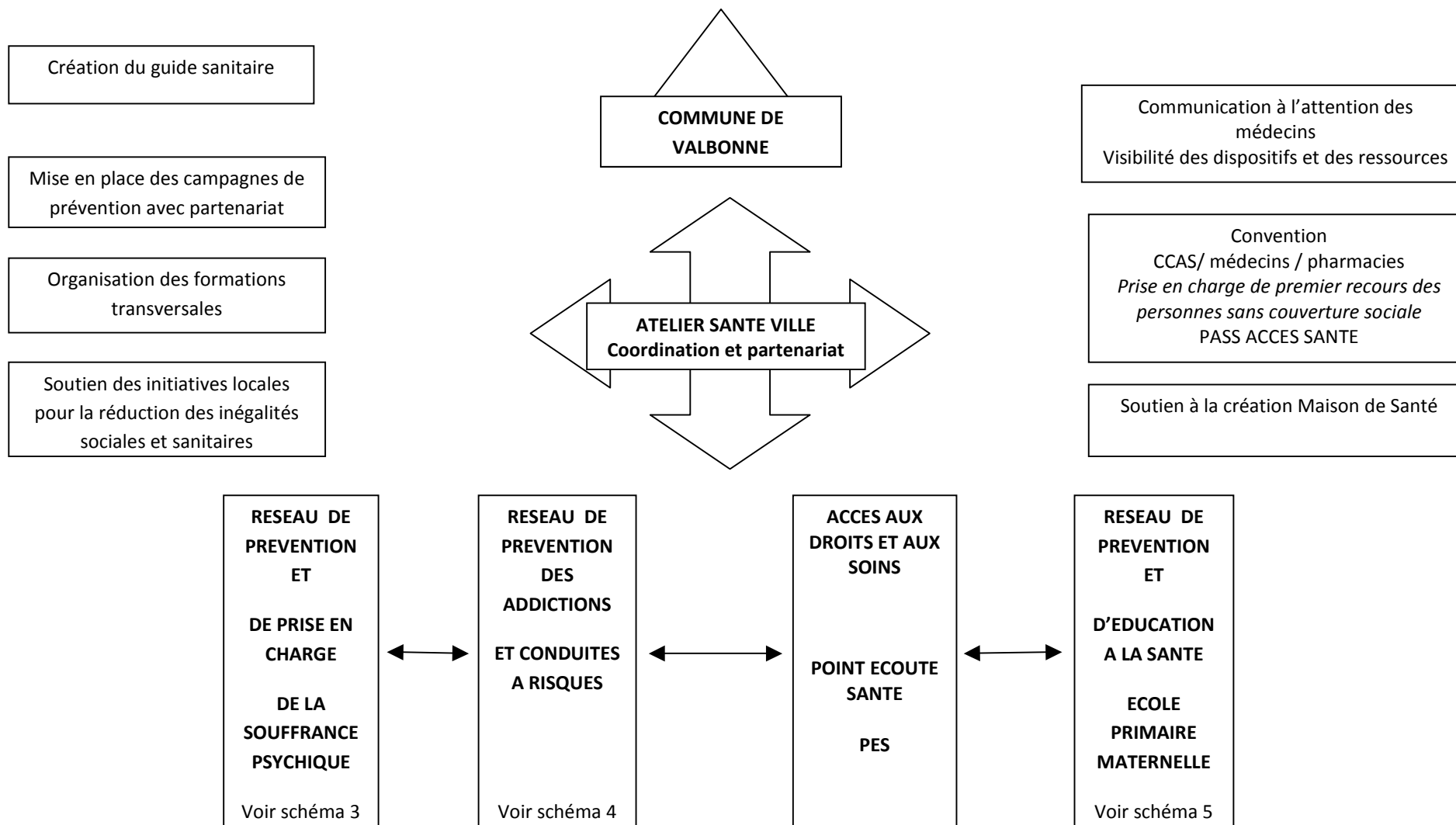
l'ensemble des acteurs du champ éducatif, social et sanitaire de la commune. Il se propose également d'assurer des campagnes de prévention qui nécessitent un partenariat avec les structures légitimes (lutte contre le cancer, promotion du dépistage précoce cancer et sida, prévention bucco dentaire, prévention vaccination). Il propose aussi d'offrir un soutien aux initiatives locales dont le but serait d'agir pour réduire les inégalités sociales et sanitaires. D'autre part, l'Atelier santé Ville doit effectuer un nécessaire travail de communication auprès des médecins pour assurer l'information et la visibilité des dispositifs et des ressources disponibles sur le territoire de la commune. Enfin, il a aussi pour projet d'établir une convention avec plusieurs médecins et pharmaciens, afin de mettre en place un « Pass Accès Santé » pris en charge par le CCAS pour les personnes en situation de précarité pour lesquelles aucune solution n'est possible par le biais des dispositifs de droit commun.

D'autre part, le projet en cours d'une maison de santé sur la commune de Valbonne Sophia Antipolis doit permettre de renforcer l'accès aux soins de premier recours et la coordination entre les acteurs du champ sanitaire. Le soutien aux acteurs médicaux porteurs de ce projet constitue une priorité pour la commune et L'Atelier Santé Ville. Si le tableau suivant n'en fait pas mention, il est probable que l'aboutissement du projet de maison de santé passe par l'obtention d'un financement supplémentaire (ARS, Conseil Régional, ACCE/CUCS ?) pour réaliser l'ingénierie nécessaire au projet (dossier de financement de la maison de santé à monter).

Tableau 2. Récapitulatif des actions, financements et indicateurs d'évaluation pour la coordination autonome des réseaux socio-sanitaires

STRUCTURE PORTEUSE	ATELIER SANTE VILLE	
Moyens actifs	Coordinatrice ASV (1 ETP)	
Actions effectives Financement 2010	Diagnostic Santé et Mise en place du PLSP en collaboration avec GRVS Coordination entre la mairie de Valbonne et les dispositifs socio sanitaires de la commune Coordination logistique du réseau de prévention des addictions et des conduites à risques	15 457 € commune de Valbonne 15 000 € CUCS
Actions à mettre en œuvre Financement à pourvoir	Création du guide des ressources sanitaires pour le public et les professionnels Coordination du réseau de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique Coordination du réseau d'éducation à la santé auprès des enfants scolarisés à l'école primaire et maternelle Partenariat CCAS Campagnes de prévention avec partenariat (lutte contre le cancer, promotion dépistage précoce, prévention bucco dentaire, prévention vaccination) Organisation des formations transversales Communication à destination des médecins (visibilité des dispositifs et des ressources) Mise en place d'une convention CCAS / Médecins / Pharmacies pour la prise en charge urgente des personnes dépourvues de couverture sociale (PASS ACCES SANTE) Soutenir les initiatives locales s'inscrivant dans la réduction des inégalités sociales et sanitaires Soutien au projet de maison de santé (pas encore de financement prévu pour l'ingénierie)	26 500 € annuel commune de Valbonne 15 000 € CUCS 2011 20 000 € annuel CUCS 2012-2014 dont 5 000 € annuel pour création du guide des ressources sanitaires <u>Maison de santé</u> Soutien ORS PACA et CRES PACA (financement région ?)
Financement PLSP 2011-2014	106 000 € commune de Valbonne – 75 000 € CUCS	
Indicateurs d'évaluation	Nombre et types de thématiques abordées dans chaque réunion de coordination réseau et actions mises en œuvre ou suivies Nombre de partenaires actifs dans chaque réseau Enquête de satisfaction auprès des professionnels actifs dans les réseaux socio sanitaires Nombre et rayon d'action des campagnes de prévention Nombre et types d'actions soutenues ou organisées Nombre de formation transversales et nombres de participants Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires de formation Identification qualitative des éventuels points de blocage	

Schéma organisationnel n°2. Coordination autonome des réseaux socio-sanitaires



3. Le réseau de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique

Le Diagnostic Santé réalisé à Valbonne a mis en valeur le fait qu'il n'existe pas de véritable dispositif de prise en charge de la souffrance psychique dans la commune, mais un agrégat d'offres de prise en charge. Les structures les plus investies dans la prévention et la prise en charge de la souffrance psychique à Valbonne sont le Centre Médico Psychologique (CMP) de l'hôpital d'Antibes, le service de pédo psychiatrie de l'hôpital d'Antibes, le Point Ecoute Santé, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le centre de planification et le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) d'Antibes par le biais d'un projet de permanence « consultations jeunes » (consultations psychologiques de diagnostic et d'orientation), « Alcool assistance » et les associations « Au clair de soi » (gestion du stress), « Ligue contre le Cancer », « Défi de femmes » (soutien des victimes de cancers) et « Touche pas à mon corps » (soutien aux victimes de violence).

Le CMP a ouvert, grâce à la mise à disposition d'un local par la commune, une permanence à destination des adultes. Les acteurs du réseau espèrent que cette permanence sur le territoire de Valbonne pourra, en 2011, étendre son offre de soins aux enfants, qui doivent toujours se déplacer à Antibes.

Le centre de planification met sa psychologue à disposition pour effectuer un travail de diagnostic et d'orientation, de même que le Point Ecoute Santé.

Le service de pédo psychiatrie de l'hôpital d'Antibes participe au réseau valbonnais en assurant l'animation, par un pédo psychiatre, de réunions mensuelles de concertation sur des études de cas de jeunes en grande souffrance psychique. L'association « Au clair de soi » propose des ateliers de relaxation et de gestion du stress. La Croix-Rouge conduit également une action sur le territoire de la commune. A partir de 2011, le Point Ecoute Santé doit mettre en place une permanence de la Ligue contre le Cancer et doit assurer, en collaboration avec le CSAPA, la permanence « consultations jeunes » prévue dans ses locaux (consultation psychologique de diagnostic et d'orientation).

A également été souligné le fait qu'il n'existe pas assez de moyens sur la commune ou à proximité, pour prendre en charge l'ensemble des personnes qui le nécessitent dans des délais raisonnables, et notamment les enfants. De plus, les ressources existantes ne sont pas forcément connues des professionnels du

champ éducatif, social et sanitaire susceptibles d'orienter les personnes qui le nécessitent. Enfin, les professionnels qui travaillent au contact direct de la population soulignent l'importance de mettre en place de nouvelles actions susceptibles de réduire le mal-être des enfants scolarisés à l'école primaire, notamment par le biais d'une politique de repérage précoce des troubles.

Le réseau pour la prévention et la prise en charge de la souffrance psychique constitue un cas d'école qui démontre à quel point l'intervention d'une coordination autonome est nécessaire. Submergés par leurs activités d'accueil, d'écoute et de soins, les professionnels ne sont pas en mesure d'assurer eux mêmes la logistique du réseau et l'interface entre les acteurs susceptibles de travailler de concert. L'Atelier Santé Ville apparaît ainsi comme l'opérateur le plus légitime pour assurer la coordination de ce réseau à partir de 2011. Cependant, la mise en place d'un dispositif efficace de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique sur le territoire de la commune demande une réflexion en termes organisationnels, qui doit s'attacher à explorer deux axes : d'une part, mieux connaître les attentes des Valbonnais en termes de prévention et de prise en charge, et notamment en ce qui concerne les enfants ; d'autre part, comprendre comment les principaux membres du réseau (CMP, Hôpital, PES, CCAS, Centre de planification, CSAPA,...) perçoivent l'organisation du dispositif auquel ils doivent participer, ainsi que leur implication. Les modalités d'une offre de soutien à la parentalité doivent notamment être discutées avec tous les partenaires investis dans l'accompagnement des jeunes et des familles. Un diagnostic de faisabilité sur la conception et l'organisation d'un dispositif valbonnais de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique doit permettre d'améliorer l'efficacité de l'action sociale et sanitaire en ce domaine et de favoriser l'acceptation des contraintes inhérentes à la pratique du réseau par les professionnels et les structures investis, en les associant au montage du dispositif.

Le réseau de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique ne nécessite pas de financement direct pour la grande majorité de son activité, puisqu'il fonctionne grâce à la mise à disposition du personnel par la structure porteuse et les structures partenaires. Cette mise à disposition permet de coordonner l'offre de prise en charge de la souffrance psychique sur le territoire de la commune, de rendre visible l'offre de soins, de faciliter les orientations et de décloisonner les pratiques professionnelles. Deux financements sont cependant nécessaires : pour assurer la continuité des réunions de

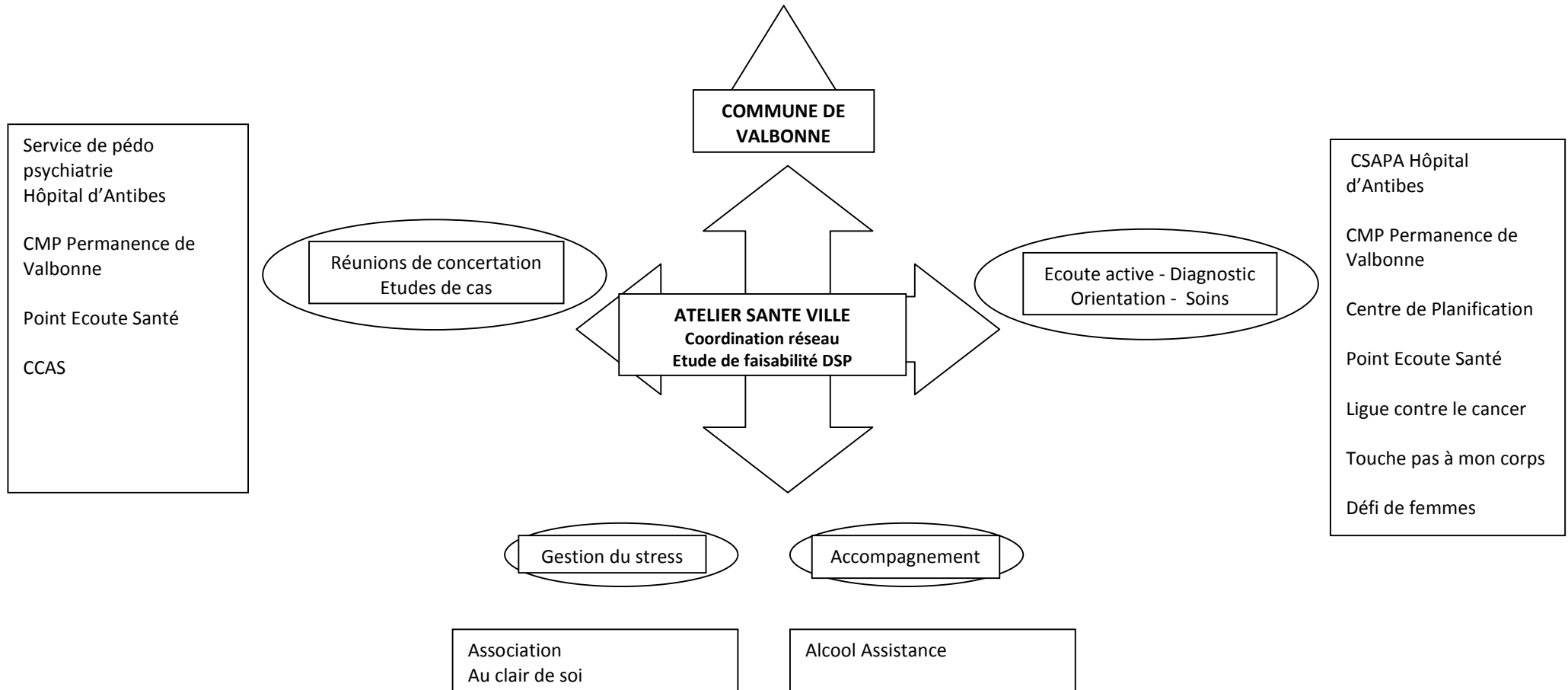
concertation sur les jeunes en grande souffrance psychique animée par le service de pédo psychiatrie de l'hôpital d'Antibes, et pour réaliser l'étude de faisabilité du dispositif de prévention et de prise en charge.

Tableau 3. Récapitulatif des actions, financements et indicateurs d'évaluation pour le réseau de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique

STRUCTURE PORTEUSE	ATELIER SANTE VILLE	
Principales structures partenaires	Centre Médico Psychologique (CMP) de l'hôpital d'Antibes Service de Pédo Psychiatrie de l'hôpital d'Antibes Point Ecoute Santé Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) Centre de Planification CSAPA (permanence « consultations jeunes ») « Alcool assistance » « Au clair de soi », « Ligue contre le cancer », « Défi de femmes » et « Touche pas à mon corps ».	
Actions effectives Financement 2010	Permanence pour adultes du CMP Ecoute active, diagnostic et orientation (psychologues du PES et du centre de planification) Réunions de concertation à partir d'étude de cas de jeunes en grande souffrance psychique Ateliers de relaxation et de gestion du stress Ecoute active pour les victimes de cancers et de violence	Mise à disposition du personnel <u>Réunions de concertation</u> 1000 € commune de Valbonne 1 000 € ARS
Actions à mettre en œuvre Financement à pourvoir	Etude de faisabilité pour un dispositif valbonnais de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique Coordination du réseau de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique Etendre la permanence du CMP adultes à destination des enfants Permanence « consultations jeunes » (consultation de diagnostic et d'orientation) Permanence Ligue contre le cancer Réunions de concertation sur le repérage précoce des troubles avec les professionnels travaillant auprès des enfants, dont les enseignants	<u>Etude de faisabilité Dispositif Souffrance Psychique/ Diagnostic</u> 7 100 € ARS 8 000 € commune de Valbonne <u>Réunions de concertation</u> 800 € annuel commune de Valbonne 1 000 € ARS 2011 5 000 € ARS 2012-2014
Financement PLSP 2011-2014	11 200 € commune de Valbonne – 23 100 € ARS	
Indicateurs d'évaluation	Pour chaque réunion de coordination réseau et groupes de travail : nombre et types de projets élaborés, nombre et types de projets suivis, nombre et qualité des participants Nombre de consultations de diagnostic et types d'orientation effectuées	

Nombre de réunions de concertation et nombre d'étude de cas Nombre de prise en charge initiées via le réseau Nombre et types d'action de prévention Identification qualitative des éventuels points de blocage	Nombre et type d'action de formation
---	--------------------------------------

Schéma organisationnel n°3. Réseau de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique



4. Le dispositif de prévention Addictions & conduites à risques

La Mutualité Française PACA, service promotion de la santé, assure la coordination du dispositif de prévention des addictions et des conduites à risques. L'Atelier Santé Ville est le pilier ressource assurant toute la logistique. Ce dispositif est plus qu'un réseau, car il conduit des actions en son nom propre. Les principales structures partenaires regroupent le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie d'Antibes, l'Education Nationale et le service Loisirs Jeunesse communal, ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Point Ecoute Santé et le Centre de Planification. Ces structures partenaires sont les membres actifs du réseau, mais celui-ci conduit une action qui concerne l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès des jeunes (représentants des Forces de l'ordre et de la Justice, travailleurs sociaux, éducation spécialisée,...).

Le financement déjà existant a permis de mettre en œuvre un programme de prévention dans les collèges grâce à l'intervention de l'équipe du Bus Santé Jeunes Info Drogues (Mutualité Française PACA et Conseil Général 06), notamment auprès des jeunes scolarisés en 4^e (Programme P3, Prévention Pluridisciplinaire Pérenne). Il s'agit d'un programme de prévention de longue durée (une année scolaire), proposant des ateliers permettant d'améliorer les connaissances des jeunes sur les drogues et le cadre légal, mais visant aussi à améliorer leur capacité à faire des choix responsables (habiletés psychosociales). Des professionnels de la prévention, de l'action sociale, ainsi que les Forces de l'ordre sont associés aux professionnels de l'Education nationale et aux Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté des établissements scolaires pour mettre en œuvre ce programme. L'équipe de la Mutualité Française assure également des actions de prévention dans les lycées, auprès des classes de 2^{nde}. Il a également permis de débiter la formation des professionnels de l'action éducative, sociale et sanitaire travaillant auprès des jeunes, et de proposer des consultations psychologiques de diagnostic et d'orientation pour les conduites addictives.

Pour la période 2011-2014, le dispositif, qui sera désormais porté par la Mutualité Française, projette de continuer les actions déjà entreprises et de transformer la consultation psychologique de diagnostic et d'orientation en une consultation spécialisée susceptibles d'offrir une écoute active, d'orienter vers les dispositifs de droit commun, mais aussi de prendre en charge les injonctions thérapeutiques. Le CSAPA de l'hôpital d'Antibes a pris le relais de la

charge financière de la consultation psychologique depuis le mois de septembre 2011. Il s'agit d'un financement non pérenne ne permettant qu'une vacation par semaine. Les consultations ont lieu à l'espace santé de la commune de Valbonne, à la Mission locale ou dans les établissements scolaires. Elles permettent d'évaluer, de prendre en charge ou réorienter les jeunes en fonction de leurs besoins. La consultation ne se substitue pas aux structures de soins prenant en charge des situations complexes. Les parents sont également reçus, accompagnés ou non de leur enfants et peuvent bénéficier d'un accueil, d'informations ou d'un accompagnement. Le budget nécessaire à sa pérennisation est compris dans le budget du Plan Local de Santé de la commune.

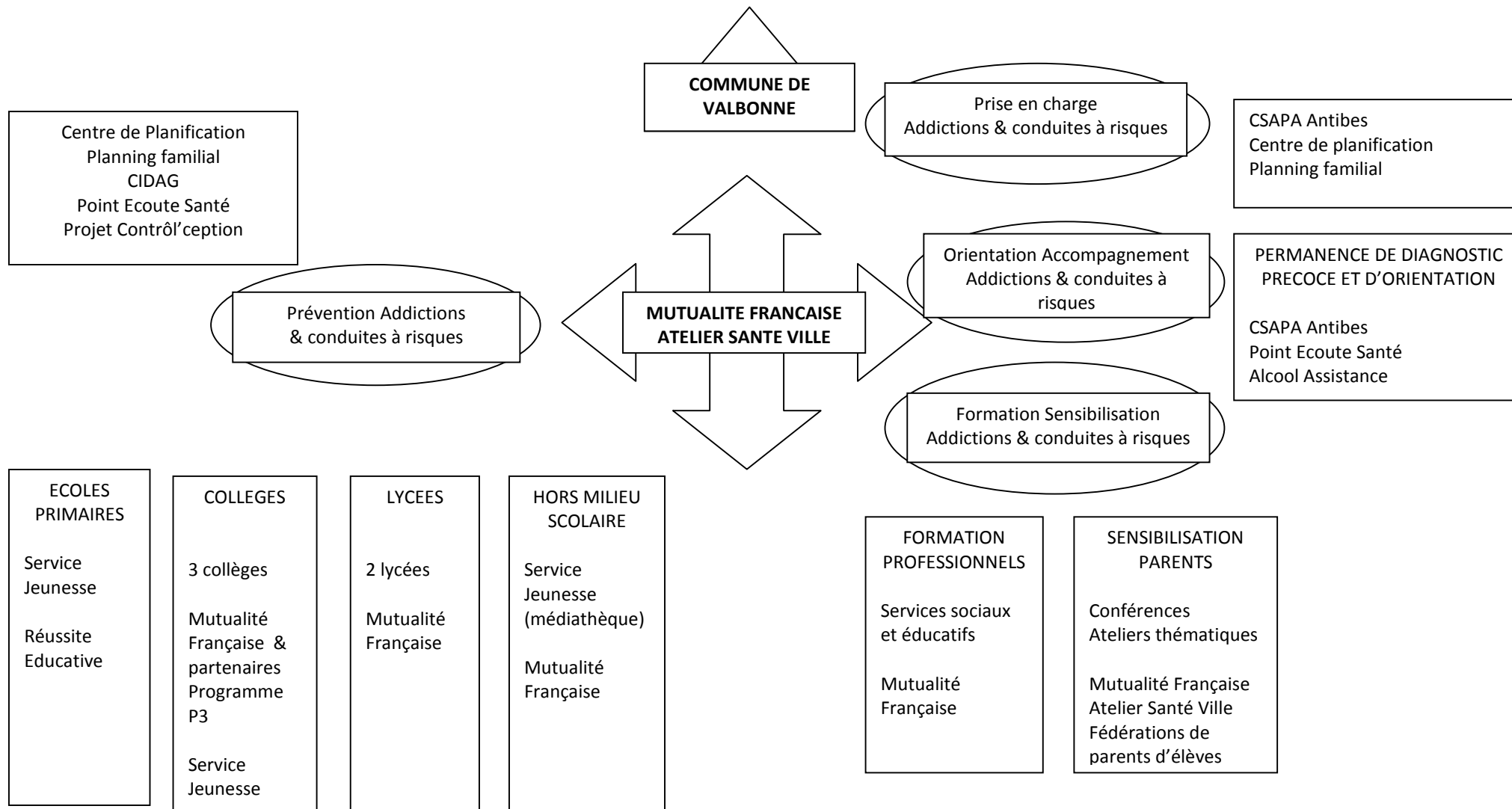
D'autre part, le dispositif prévoit la mise en place de groupes de travail, notamment avec l'Education Nationale, le service de Réussite Educative et le service Loisirs Jeunesse, pour élaborer des programmes de prévention adaptés aux jeunes qui s'inscrivent sur la durée d'une année scolaire. Durant cette période, le service Loisirs Jeunesse, après formation de ses intervenants par l'équipe spécialisée dans la prévention des addictions de la Mutualité Française PACA, projette de participer à la prévention conduite en milieu scolaire, en proposant des actions spécifiques auprès des plus jeunes collégiens (classes de 6^e et 5^e), et de conduire une action de prévention sur la cyberaddiction dans les locaux de la médiathèque et en école primaire. Le dispositif de prévention se fixe également, dès 2011, une mission de sensibilisation des parents et des jeunes, grâce à l'organisation périodique de conférences et d'ateliers.

Enfin, le dispositif doit organiser la prévention des conduites sexuelles à risques auprès des jeunes, et mettre en œuvre, sur la commune, le projet « Contrôléception », qui a pour vocation de prévenir et de prendre en charge précocement les grossesses non désirées. Ce dispositif devrait être cofinancé par la région et la commune en 2011. Des financements complémentaires seront demandés à l'ARS, l'Etat/ACCE et le Conseil Général.

Tableau 4. Récapitulatif des actions, financements et indicateurs d'évaluation pour le dispositif de prévention Addictions & conduites à risques

STRUCTURES PORTEUSES	MUTUALITE FRANCAISE PACA ATELIER SANTE VILLE (ressource - logistique)	
Principales structures partenaires	Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) de l'hôpital d'Antibes Education Nationale CIDAG Point Ecoute Santé Centre de Planification Service Loisirs Jeunesse communal Centre Communal d'Action Sociale Services sociaux et d'éducation spécialisée Représentants des Forces de l'Ordre et de la Justice	
Actions effectives Financement 2010	Programme de prévention en milieu scolaire (collèges et lycées) par la Mutualité Française PACA et les partenaires du dispositif Formation des professionnels travaillant auprès des jeunes Consultations psychologiques de diagnostic et d'orientation hors milieu scolaire	Mise à disposition personnel 11 000 € commune de Valbonne 4 000 € ARS
Actions à mettre en œuvre Financement à pourvoir	Transformer la consultation psychologique actuelle en une permanence « consultations jeunes » portée par le CSAPA Associer le service Loisirs Jeunesse aux actions de prévention conduites dans les collèges Action « cyberaddiction » à la médiathèque Mise en place des groupes de travail avec l'Education Nationale et le service Loisirs Jeunesse Mise en place de la permanence « alcool assistance » au Point Ecoute Santé Sensibilisation des parents et des jeunes (conférences et ateliers) Organiser la prévention des conduites sexuelles à risques Mise en oeuvre du projet « Contrôl'ception » (prévention et prise en charge précoce des grossesses non désirées)	<u>Consultations jeunes</u> 12 300 € commune de Valbonne 2011 10 000 € ARS 2011 (versé au CSAPA) 22 000 € ARS 2012-2014 (versé au CSAPA) <u>Coordination réseau</u> 3 600 € annuel commune de Valbonne 4 000 € ARS 2011 (versé à la MF PACA) 8 900 € ARS 2012-2014 (versé à la MF PACA) <u>Contrôl'ception</u> 30 000 € Conseil Régional PACA (versé à l'ASV) 16 100 € ARS (versé à la MF PACA) 2 240 € Valbonne 2 000 € UML
Financement PLSP 2011-2014	28 940 € commune de Valbonne – 122 800 € ARS – 30 000 € Conseil Régional PACA – 2 000 € UML	
Indicateurs d'évaluation	Pour chaque réunion de coordination réseau et groupes de travail : nombre et types de projets élaborés, nombre et types de projets suivis, nombre et qualité des participants Nombre et types d'actions de prévention réalisées dans les établissements scolaires Nombre d'élèves concernés Enquête de satisfaction auprès des élèves et des professionnels de l'Education Nationale Nombre et types de formations réalisées à l'attention des professionnels et de conférences à l'attention du public Enquête de satisfaction auprès des professionnels bénéficiant des formations et des participants aux conférences Nombre de consultations psychologiques, nombre d'orientation, nombre d'injonctions thérapeutiques Identification qualitative des éventuels points de blocage	

Schéma organisationnel n°4. Dispositif de prévention Addictions & conduites à risques



5. Le réseau d'éducation à la santé et de prévention auprès des enfants scolarisés à l'école primaire et maternelle

Le réseau d'éducation à la santé et de prévention auprès des enfants scolarisés en école primaire et maternelle n'existe pas en tant que tel en 2010. Jusqu'à présent, le service Loisirs Jeunesse communal et le dispositif de Réussite éducative organisaient seulement, en plus de leurs activités habituelles (aide aux devoirs, activités sportives, suivi des familles, sorties culturelles ou sportives), une Journée des Droits de l'Enfant. Le Diagnostic Santé réalisé en 2010 a conduit les acteurs de ces dispositifs communaux à vouloir s'investir plus dans le champ de l'éducation à la santé et de la prévention auprès des jeunes scolarisés en école primaire et maternelle.

Pour la période 2011-2014, plusieurs structures souhaitent mutualiser leur expérience sous l'égide de l'Atelier Santé Ville pour organiser l'éducation à la santé et la prévention auprès des enfants scolarisés à l'école primaire. L'objectif est de dynamiser les actions de promotion de la santé normalement dévolues à l'Education Nationale, car les infirmières scolaires censées les assumer sont débordées par une charge de travail trop importante (plusieurs écoles par infirmière, parfois réparties sur plusieurs communes).

Le réseau projette d'organiser la prévention bucco dentaire dans les écoles primaires et maternelles, ce dont se chargerait le Point Ecoute Santé en collaboration avec le service de prévention de la CPAM de Nice, les infirmières scolaires et l'Union Française Bucco Dentaire.

Le groupe prévoit aussi d'organiser la formation des équipes « Réussite Educative » et « Loisirs Jeunesse » sur les questions de la prévention auprès des jeunes scolarisés en école primaire et notamment en ce qui concerne l'usage du tabac et des jeux vidéo, et des ressources disponibles pour l'orientation quand elle est nécessaire. Cette formation doit notamment déboucher sur des actions de prévention dans les classes de CM2 de la commune.

En dernier lieu, le groupe projette d'intégrer la psychologue du CSAPA (qui doit s'occuper, à partir de 2011, de la permanence « consultations jeunes ») au dispositif de Réussite Educative, ainsi que de réunir régulièrement les membres du réseau pour mettre en place des groupes de travail susceptibles de

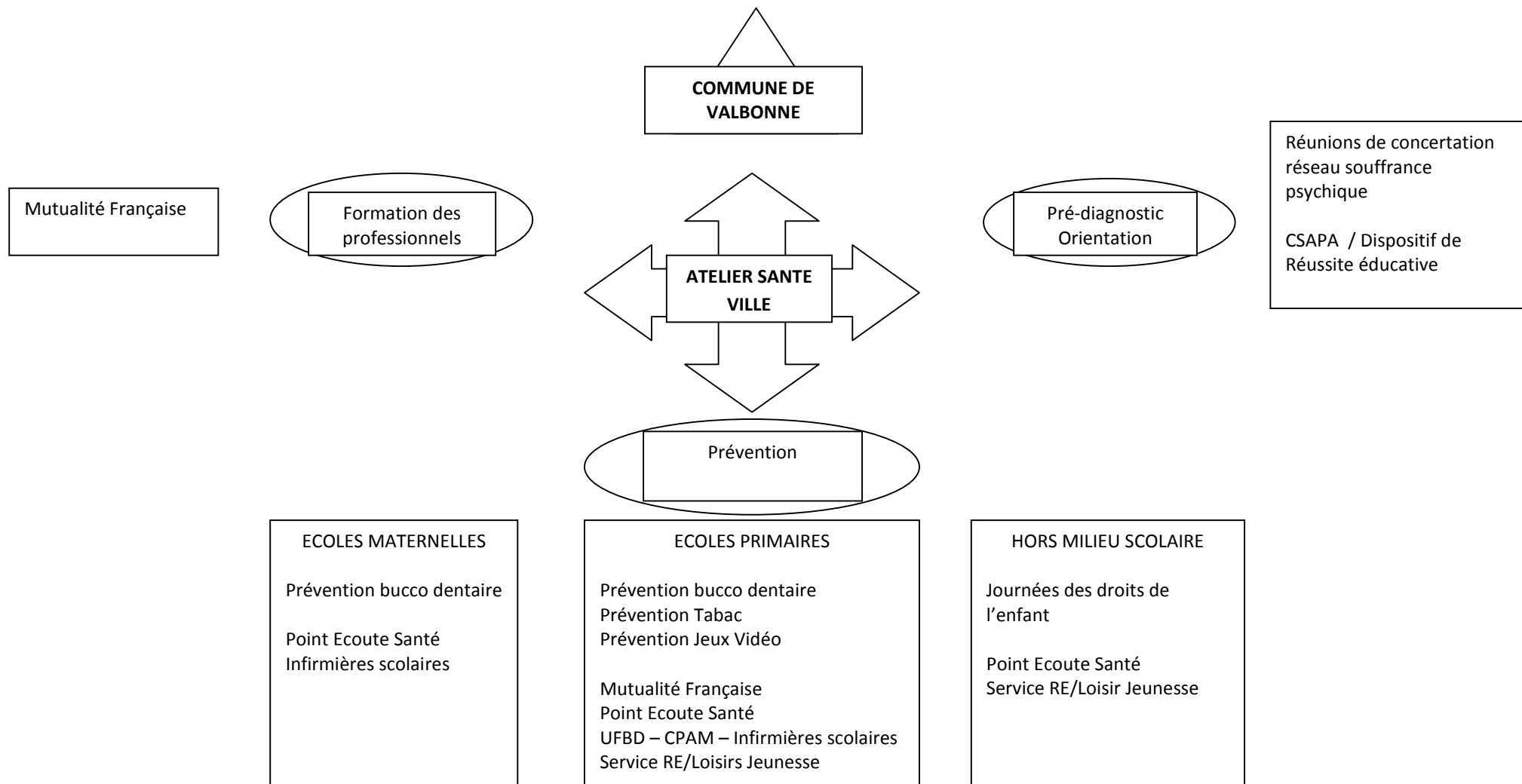
promouvoir l'adoption des bonnes pratiques en matière de prévention auprès des jeunes. Les membres du réseau seront aussi conviés à participer aux réunions de concertation dédiées au repérage précoce des troubles prévus dans le cadre du réseau de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique.

Les actions réalisées dans le cadre de ce réseau sont essentiellement financées grâce à la mise à disposition du personnel par le service Loisirs Jeunesse communal, et de l'Atelier Santé Ville. Le financement de la coordination est prévu dans le cadre des financements à pourvoir pour l'Atelier Santé Ville. Le coût des interventions de la Mutualité Française pour la formation auprès du service Loisirs Jeunesse et du service de Réussite Educative, pour la prévention des classes de CM2 et à la médiathèque, est compris dans le budget requis pour le dispositif de prévention des addictions et des conduites à risques. L'organisation de la prévention buccodentaire ne nécessite pas non plus de financement (financement CPAM).

Tableau 5. Récapitulatif des actions, financements et indicateurs d'évaluation pour le réseau d'éducation à la santé et de prévention auprès des enfants scolarisés à l'école primaire et maternelle

STRUCTURES PORTEUSES	ATELIER SANTE VILLE		
Principales structures partenaires	Service Loisirs Jeunesse communal Dispositif Réussite Educative communal Point Ecoute Santé	Mutualité Française PACA Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Centre communal d'Action Sociale	Education Nationale
Actions effectives 2010	Journées des Droits de l'Enfant		Mise à disposition des personnels
Actions à mettre en œuvre Financement à pourvoir	Organiser la prévention bucco dentaire à l'école primaire par le Point Ecoute Santé en partenariat avec le service de prévention de la CPAM, les infirmières scolaires et l'UFBD Formation des intervenants « Réussite Educative » et « Loisirs Jeunesse » sur la prévention du tabac et des jeux vidéo auprès des jeunes et le ressources en termes d'orientation. Organiser la prévention sur l'usage du tabac et l'usage des jeux vidéo dans les classes de CM2 et à la médiathèque. Intégrer la psychologue CSAPA au dispositif Réussite Educative. Réunions de concertation avec le réseau de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique sur le repérage précoce des troubles chez les enfants Réunions de suivi pour l'adoption des bonnes pratiques		Mise à disposition des personnels Prévention dans les classes de CM2 et à la médiathèque et formation des intervenants prévus dans le dispositif Addiction & conduites à risques
Financement PLSP 2011-2014	0 €		
Indicateurs d'évaluation	Pour chaque réunion de coordination réseau et groupes de travail : nombre et types de projets élaborés, nombre et types de projets suivis, nombre et qualité des participants Nombre et types d'actions de prévention réalisées dans les écoles primaires Nombre d'élèves concernés Enquête de satisfaction auprès des professionnels de l'Education Nationale et des bénéficiaires de formations Nombre et types de formations réalisées à l'attention des professionnels Identification qualitative des éventuels points de blocage		

Schéma organisationnel n°5. Réseau d'éducation à la santé et de prévention auprès des enfants scolarisés à l'école primaire et maternelle



6. Le réseau Seniors & Handicap

Le dispositif Seniors du Centre Communal d'Action Sociale de la commune assure déjà plusieurs services à l'attention des personnes âgées ou très âgées. Il coordonne le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, propose un service de plateau-repas et un service de télé assistance. Le dispositif assure également le fonctionnement du restaurant Inter génération, qui permet à des personnes âgées de déjeuner aux côtés des actifs de la commune. Il organise également des actions sportives (gymnastique douce, Wii), culturelles (spectacles et sorties) et préventives (ateliers mémoire). Il dispose également d'un groupe de bénévoles dénommé « agents de convivialité », qui ont pour tâche de rendre visite aux personnes âgées maintenues à domicile ou aux personnes handicapées, afin de rompre leur sentiment d'isolement social. A partir de 2011, le dispositif Seniors projette d'étendre l'action de ses agents de convivialité auprès des personnes handicapées ou isolées, sans restriction d'âge.

Parallèlement, un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) est en cours de construction sur la commune.

Pour la période 2011-2014, le dispositif Seniors pourra être à l'initiative d'un réseau dédié aux Seniors : ce réseau doit inclure l'EHPAD dès que son activité aura débuté, ainsi que le Point Ecoute Santé, et l'Atelier Santé Ville. Ce réseau doit permettre de mettre en place un projet « Ville/EHPAD », dans le but d'inclure les résidents de l'EHPAD dans les activités proposées par le dispositif Seniors. D'autre part, l'Atelier Santé Ville aura pour tâche d'assurer la formation des agents de convivialité bénévoles et des professionnels du service d'aide à domicile sur le repérage des troubles dépressifs, sur la souffrance psychique et l'isolement social. Cette sensibilisation permettra d'établir un lien privilégié en termes d'orientation avec la consultation psychologique de diagnostic et d'orientation du Point Ecoute Santé. La première visite de la psychologue du Point Ecoute Santé pourrait être effectuée à domicile si nécessaire. L'augmentation du nombre de visites à domicile effectuées par les agents de convivialité, les aides à domiciles et les assistantes sociales du CCAS est aussi un objectif majeur.

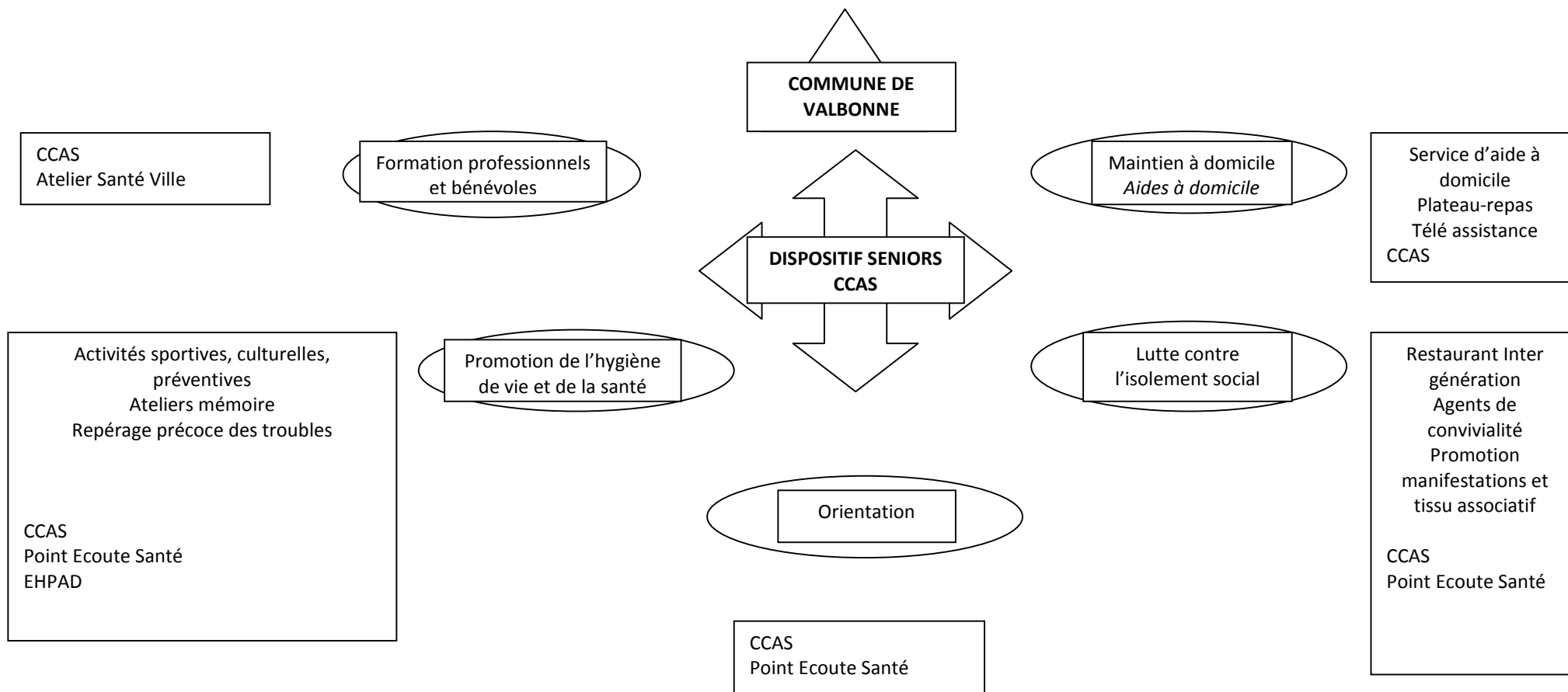
En ce qui concerne les nouvelles actions à mener en faveur des personnes handicapées, le réseau souhaite favoriser la participation des personnes handicapées (comme des Seniors) aux manifestations organisées dans la commune, et agir pour améliorer l'accueil des personnes handicapées dans les associations destinées à tous.

En plus des financements engagés annuellement par la commune de Valbonne pour les actions déjà mises en œuvre, le réseau Seniors & Handicap nécessite un financement complémentaire pour assurer les actions de formation.

Tableau 6. Récapitulatif des actions, financements et indicateurs d'évaluation pour le réseau Seniors & Handicap

STRUCTURE PORTEUSE	DISPOSITIF SENIORS – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	
Principales structures partenaires	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Atelier Santé Ville Point Ecoute Santé	
Actions effectives Financement 2010	Coordination du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (service professionnel d'aide à domicile) Service de plateau-repas Télé assistance Restaurant Inter génération Actions sportives, culturelles, et préventives Agents de convivialité bénévoles pour personnes âgées et/ou handicapées	218 744 € commune de Valbonne
Actions à mettre en œuvre Financement à pourvoir	Projet ville / EHPAD : inclure les résidents de l'EHPAD dans les activités déjà existantes du dispositif Seniors Organiser la formation des agents de convivialité et des aides à domiciles par l'Atelier Santé Ville sur le repérage des troubles dépressifs, la souffrance psychique, l'isolement social Orientation vers psychologue du Point Ecoute Santé Dynamiser l'action des agents de convivialité pour augmenter le nombre de visites à domicile Etendre l'action des agents de convivialité aux personnes âgées et isolées Favoriser la participation des personnes âgées et/ou handicapées et/ou isolées aux manifestations organisées sur la commune Favoriser l'accueil des personnes handicapées dans les associations valbonnaises Ateliers mémoire	223 750 € annuel commune de Valbonne 7 000 € annuel ARS
Financement PLSP 2011-2014	895 000 € commune de Valbonne – 28 000 € ARS	
Indicateurs d'évaluation	Pour chaque réunion de coordination réseau et groupes de travail : nombre et types de projets élaborés, nombre et types de projets suivis, nombre et qualité des participants Nombre de plateau repas, nombre de participants au restaurant inter génération Nombre de bénéficiaires de la télé assistance Nombre et types d'activités sportives, culturelles et préventives Nombre de visites effectuées par les agents de convivialité Nombre et types de formations réalisées à l'attention des agents de convivialité Nombre de résidents de l'EHPAD inclus dans les activités du dispositif Seniors par type d'activité Enquête de satisfaction auprès des personnes âgées et des personnes handicapées Identification qualitative des éventuels points de blocage	

Schéma organisationnel n°6. Réseau Seniors & Handicap



Récapitulatif des financements nécessaires au Plan Local de Santé Publique 2011-2014

Tableau 7. Récapitulatif du financement prévisionnel du Plan Local de Santé Publique 2011-2014

NATURE DES ACTIONS	Financiers →	Valbonne	ARS PACA	CUCS	Conseil Régional PACA	UML
Accès aux soins et aux droits – Diffusion de l'information sur la santé		125 920	40 000	X	X	X
Coordination autonome des réseaux socio sanitaires		106 000	X	75 000	X	X
Réseau de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique		11 200	23 100	X	X	X
Dispositif de prévention Addiction & conduites à risques		28 940	122 800	X	30 000	2 000
Education à la santé et prévention auprès des enfants de l'école primaire et maternelle		X	X	X	X	X
Réseau Seniors & Handicap		895 000	28 000	X	X	X
TOTAL FINANCEMENT PREVISIONNEL PLSP 2011-2014		1 167 060 €	213 900 €	75 000 €	30 000 €	2 000 €
Total général tous financeurs						1 487 960 €